



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**847, rue Cherrier, bureau 102
Montréal (Québec) H2L 1H6
(514) 524-1970**

BULLETIN DE JUIN 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du Président de la SQDA
2. Campagne de déménagement conjointe avec la ville de Montréal
3. Campagne de déménagement pan-Québec
4. Propriétaire d'une fourrière accusé de négligence criminelle
5. Protection et contrôle des animaux domestiques – Ville de Montréal
6. Nouveau règlement pour protéger les animaux – Gouvernement provincial
7. Un chien au destin bien spécial
8. Le financement

1. Lettre du Président de la SQDA

POUR LES MEMBRES ET LES AMIS DES ANIMAUX

La responsabilisation, c'est le thème de ce bulletin. Pour la SQDA, la responsabilisation est liée à l'amélioration du sort et du bien-être des animaux.

Cette responsabilisation se définit en plusieurs volets, celle des propriétaires d'animaux domestiques qui ne doivent pas abandonner leurs animaux de compagnie et faire un effort pour les reloger. De plus, ces derniers doivent faire stériliser leur animal de compagnie, car cela constitue une des tâches les plus importantes d'un propriétaire responsable et, ceci dans le but de contrer la prolifération de ces animaux et, ainsi éviter qu'ils ne se retrouvent dans une fourrière avec les possibilités que vous connaissez, soit l'adoption ou l'euthanasie. Enfin, il faut que les propriétaires d'animaux domestiques consacrent du temps pour leurs meilleurs amis et s'occupent des soins de santé de ceux-ci.

La responsabilisation est aussi celle des gouvernements municipaux et provinciaux. Nous allons vous entretenir dans ce bulletin des nouveaux développements que la ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont faits depuis la présentation à l'émission enquête de Radio-Canada du reportage sur les activités du Berger Blanc. Nous ne vous émettrons pas d'opinions sur ce reportage pour éviter toute polémique, mais nous devons admettre que cela aura contribué à resserrer la réglementation sur la gestion animalière, ce qui est un grand pas dans la bonne direction. Vous allez pouvoir le constater par vous-même en lisant la nouvelle politique de la ville de Montréal sur la protection et le

contrôle des animaux domestiques et le règlement pour protéger les animaux du gouvernement du Québec. La SQDA a toujours prôné depuis des décennies la majorité des pratiques que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec mettent en vigueur actuellement. Cependant, il est déplorable de constater que les autorités gouvernementales réagissent au problème d'abandon des animaux et d'euthanasie à la suite des résultats d'une enquête présentée sur les ondes de Radio-Canada.

Lors de sa conférence de presse pour promouvoir le règlement pour protéger les animaux, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Pierre Corbeil, a insisté sur le fait que, malgré tous les efforts du gouvernement, le bien-être des animaux de compagnie restait une responsabilité des propriétaires. Je tiens à mentionner ici que la responsabilité est conjointe, le propriétaire par ses activités et pratiques concrètes, ainsi que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral par ses politiques et ses règlements pour améliorer le sort et le bien-être des animaux. Enfin, il y a aussi la responsabilité de la SQDA et d'autres groupes qui prônent le bien-être des animaux.

C'est pour cette raison que la SQDA fait sa campagne de sensibilisation annuelle sur la responsabilité des propriétaires d'animaux de compagnie pour ne pas abandonner ces derniers lors de la période de déménagement du 1^{er} juillet, car 50% des abandons sont constatés dans cette période. C'est aussi pour cette raison que nous avons effectué cette année une campagne médiatique pan-Québec pour prôner les responsabilités des propriétaires d'animaux domestiques; vous trouverez les détails dans ce bulletin pour information. Enfin, nous invitons tous nos membres et amis des animaux à faire des efforts supplémentaires pour promouvoir cette responsabilité, car il ne faut pas oublier que, par déduction, il y a aussi 50% des abandons qui se font tout au cours du reste de l'année.

Nous allons aussi parler de justice, car dans les Laurentides, le propriétaire d'une fourrière est accusé de négligence criminelle pour avoir négligé volontairement de fournir des soins convenables et suffisants envers un chien dont il avait la garde. Le jugement sera émis sous peu; un pas de plus pour le bien-être et le sort des animaux.

Il faut se rappeler que l'objectif principal de la SQDA est d'améliorer le bien-être et le sort des animaux par l'information et la sensibilisation de la société. N'oubliez surtout pas que tous les membres peuvent participer d'une façon ou d'une autre à la cause animale et la première activité pour chaque membre serait de lire attentivement chaque bulletin et de faire la promotion des idées qui y ressortent dans leur famille et leurs proches. Nous souhaitons à tous et toutes nos bénévoles bonne chance dans leur travail.

Sur ce, je vous recommande de profiter de l'été au maximum en faisant des randonnées dans la nature pour explorer la faune et la flore. De plus, je vous souhaite de belles vacances, car vos vacances auront été planifiées en pensant en même temps à l'éducation de vos enfants et de vos proches, et sur les responsabilités que vous avez en relation avec la faune et la flore.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

2. Campagne de déménagement conjointe avec la ville de Montréal

L'objectif de cette campagne, c'est de sensibiliser et de responsabiliser. Dans la lettre que j'ai fait parvenir dernièrement au maire de Montréal, je le remerciais de nous avoir donné une plate forme pour contrer l'abandon des animaux lors des déménagements.

Ainsi, pour une neuvième année consécutive, la ville de Montréal et la Société Québécoise de la défense des animaux (SQDA) ont amorcé leur campagne de déménagement conjointe par une conférence de presse qui avait lieu le 5 juin dernier dans les locaux de l'Hôtel de ville en présence des personnalités suivantes : Alan De Souza, vice-président du comité exécutif, Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif, responsable des services aux citoyens, Patricia Tulasne, comédienne, Johanne Tassé du Centre d'adoption d'animaux de compagnie du Québec (CAACQ), Maggie Shuter de Adoption Montréal et Toni Andréa Belschner, avocate, responsable de la campagne de déménagement et membre de la SQDA.

Lors de cette conférence de presse, les intervenants ont tous émis leurs points de vue que je vous résume ci-après. Alan De Souza a mentionné que les propriétaires d'animaux font un acte de cruauté en abandonnant leurs animaux de compagnie, car dans la plupart des cas, il mourra de froid, de faim, de maladie ou sera tout simplement écrasé. La seule solution est de responsabiliser les propriétaires d'animaux domestiques pour qu'ils fassent un effort pour les reloger.

Johanne Tassé a mentionné sa participation à la campagne en axant sur son initiative qu'elle qualifie de «French Connexion» et qui consiste à déménager des chiens abandonnés du Québec vers Toronto dont la demande d'adoption dépasse l'offre; on leur trouve plus facilement une famille d'adoption. Selon Mme Tassé : «Au Québec, on pense que les animaux des refuges sont tous vieux et malades, ce n'est pas le cas». Ainsi, les québécois devraient utiliser les refuges s'ils veulent adopter un animal.

Selon Patricia Tulasne, il y aurait 100 000 animaux abandonnés par année en France et beaucoup plus au Québec, ce qui inadmissible et, avec huit fois moins de population, on a un sérieux problème collectif. Elle ajoute qu'il faut absolument que les gouvernements agissent par des lois et des règlements pour contrer ces abandons et responsabiliser la population. Vous allez pouvoir constater dans ce bulletin qu'un pas a été franchi par la ville de Montréal et le gouvernement du Québec; attendons maintenant les résultats. Enfin, Toni Andréa Belschner a axée sur la sensibilisation de la population à ce problème d'abandons d'animaux qui perdure d'année en année sans vouloir se résorber.

3. Campagne de déménagement pan-Québec

Au Québec, nous avons plus de 100 000 abandons d'animaux domestiques par leurs propriétaires chaque année. Selon la chronique d'Annie Ross, docteure en médecine vétérinaire, publiée dans le Journal de Montréal du vendredi, le 6 mai 2011. Si on considère que le Québec a huit fois moins de population que la France qui en abandonne 100 000 par année, on a un gros problème de société. Ce constat provient des statistiques

qu'A. Ross a énumérées dans sa chronique et qui sont très négatives pour les propriétaires québécois d'animaux domestiques et pour la société québécoise en général.

C'est pour cette raison que cette année, en plus de la campagne de déménagement de la région de Montréal, nous avons pris la décision de faire cette campagne dans tout le Québec en utilisant un communiqué de presse préparé par des bénévoles et l'affiche de la SQDA préparée par Frédéric Back, deux fois oscar pour des films d'animation.

Nous vous présentons l'affiche «VOUS DÉMÉNAGEZ! M'AVEZ-VOUS OUBLIÉ?» en annexe à ce bulletin. Vous pouvez l'utiliser dans votre région et faire votre propre campagne de déménagement pour contrer l'abandon des animaux; le résultat sera d'avoir sensibiliser certains propriétaires d'animaux et, par le fait même, sauver une vie. N'oubliez pas l'adage suivant : «Penser globalement et agir localement.». C'est de cette façon qu'on obtient des résultats.

De plus, je vous inclus en annexe à ce bulletin le communiqué de presse que j'ai fait parvenir à plusieurs médias du Québec avec une lettre de transmission. Cette lettre de transmission aux médias demande à ces derniers un petit espace publicitaire pour promouvoir une campagne ayant pour but de contrer l'abandon des animaux domestiques lors du grand déménagement du 1^{er} juillet.

Il est toujours temps d'agir pour sauver une vie. Ne laisser pas un animal abandonné entre les mains de fourrières, car vous devez savoir que la majorité de ceux-ci sont euthanasiés selon les statistiques. De plus, il faut faire une campagne tout au cours de l'année, car 50% sont abandonnés lors de la période de déménagement du 1^{er} juillet et 50% le reste de l'année.

4. Propriétaire d'une fourrière accusé de négligence criminelle

Il n'y a pas beaucoup de cas de cruauté envers les animaux qui se retrouvent en cours de justice au Québec. La plainte officielle contre le propriétaire d'une fourrière des Laurentides a été déposée par Nathalie Bouille, inspectrice-enquêteuse de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) des Laurentides. Selon madame Bouille de cette société, seulement 10% des 1 000 plaintes reçues chaque année se traduisent en justice, faute de preuves. Dans ce cas-ci, le vétérinaire qui avait examiné et radiographié le chien a fourni les radiographies du chien maltraité. Le chien en question avait auparavant été acheté par une citoyenne et amené au vétérinaire pour examens.

Le propriétaire de cette fourrière des Laurentides est accusé de négligence criminelle envers un chien dont il avait la garde. Il est accusé d'avoir volontairement négligé ou omis de fournir des soins convenables et suffisants à un chien dont il avait la garde en août 2010. L'accusé est passible d'une amende de 5 000 \$ et/ou de six mois de prison; un jugement devrait être publié sous peu. On vous reviendra dans le prochain bulletin avec des précisions sur le jugement.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

5. Protection et contrôle des animaux domestiques – Ville de Montréal

Le 13 mai dernier, Montréal a annoncé une série de mesures pour un meilleur contrôle animalier. Cette série de mesures préventives et durables sont mises en place pour assurer une meilleure gestion animalière. Elles font partie d'un plan d'action qui vise la réduction de la population animalière à Montréal et par ricochet du nombre d'animaux euthanasiés, ainsi que la responsabilisation des citoyens.

Montréal ne tolère pas la cruauté envers les animaux. En tout temps, les animaux doivent être traités avec respect et dignité. C'est pourquoi l'administration municipale va mettre sur pied un modèle de contrôle animalier qui va répondre aux besoins de la ville. Ce modèle sera formé des principales caractéristiques suivantes :

a) Réglementation renforcée et harmonisée

La nouvelle gestion animalière de la Ville sera basée sur de meilleures pratiques qui visent à :

- Limiter le nombre d'animaux non stérilisés;
- Rendre obligatoire l'immatriculation de tous les chiens et chats;
- Uniformiser le registre des animaux domestiques immatriculés sur le territoire;
- Interdire l'abandon d'un animal autrement que dans un refuge;
- Faire assumer par le propriétaire tous les frais liés à l'abandon d'un animal dans un refuge (immatriculation, stérilisation, vaccination, adoption ou euthanasie);
- Augmenter le montant des amendes en cas d'effraction aux règlements.

b) Campagne de responsabilisation citoyenne

Pour soutenir cette réglementation, la Ville lancera d'ici la fin de l'année une importante campagne de sensibilisation auprès de tous les propriétaires d'animaux. Cette campagne est mise sur pied dans le but d'avoir un effet positif sur les statistiques montréalaises en matière d'animaux domestiques qui sont très préoccupantes.

c) Programme de stérilisation

Dans le but de promouvoir la stérilisation des animaux domestiques, la Ville favorise la mise en place d'un système utilisateur-payeur, c'est-à-dire que le tarif d'un permis annuel sera différencié selon que l'animal est stérilisé ou non. Dans cette perspective, le propriétaire sera obligé de faire la preuve de la stérilisation de son animal ou devra le faire stériliser pour le récupérer dans un refuge. De plus, la Ville mettra en place un programme de stérilisation pour les animaux errants.

d) Augmentation des exigences et bonification des standards des cahiers des charges

La Ville exigera de tous ses fournisseurs des standards plus élevés auxquels les compagnies ou les organismes de gestion animalière devront se conformer. Les objectifs seront les suivants :

- Agir sur la surpopulation;
- Diminuer le nombre d'euthanasies;
- Favoriser l'adoption des animaux en santé.

Ainsi, les fournisseurs de services animaliers auront, en autres l'obligation de favoriser l'adoption des animaux plutôt que l'euthanasie, d'identifier les animaux qui leur sont confiés, de leur offrir les meilleurs soins et de disposer des carcasses avec respect. Ces nouvelles exigences seront intégrées aux cahiers des charges et aux contrats liant les fournisseurs aux arrondissements de la ville.

e) Comité d'experts et de représentants des arrondissements

L'administration Tremblay poursuit son analyse dans le but d'identifier le meilleur modèle de contrôle animalier pour répondre aux besoins de Montréal. Un comité d'experts et de représentants des arrondissements sera créé. Son mandat sera de proposer à l'administration un modèle de gestion intégrée en examinant toutes les options disponibles.

f) Mesures correctives imposées à la fourrière municipale

Des mesures correctives ont été imposées à la fourrière municipale (actuellement le Berger Blanc), dont :

- L'encadrement des actes d'euthanasies;
- La présence d'un représentant de la Ville;
- La réorganisation du système de caméra et d'enregistrement;
- L'entreposage, le contrôle et l'utilisation de barbituriques;
- Le contrôle de réception et d'identification des animaux;
- Le respect du temps de séjour des animaux avant l'adoption ou l'euthanasie.

M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif et responsable du développement économique, des infrastructures, des grands projets et des services aux citoyens de la ville de Montréal, a conclu ceci : «Trop d'animaux sont abandonnés ou non-stérilisés à Montréal. L'ensemble de ces procédures va permettre de s'attaquer au cœur du problème de surpopulation d'animaux. Les Montréalais doivent aussi faire partie de la solution. C'est dans cet esprit que nous mettrons en place ces mesures structurantes et durables».

6. Nouveau règlement pour protéger les animaux – Gouvernement provincial

«Les animaux domestiques vont désormais bénéficier d'une meilleure réglementation afin de les protéger contre les abus de leur maître.» a indiqué le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Pierre Corbeil, lors d'une conférence de presse tenue le 23 juin et organisée pour le lancement d'un projet de règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens. Le but de dire le ministre est de mieux encadrer les méthodes de garde et d'élevage des animaux de compagnie, ainsi que des méthodes d'euthanasie.

Il y avait aussi de présent le ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, qui est l'instigateur de ce nouveau règlement. Selon M. Kelley, tout a commencé suite à la réception d'une pétition de 55 000 personnes dénonçant un manque criant d'une réglementation claire quant au bien-être des animaux de compagnie; **félicitations à tous les signataires**. Il est très important de noter que ce dernier est responsable d'un groupe de travail qui, jusqu'au 5 août prochain recueillera les recommandations et commentaires de la population quant aux détails de la nouvelle réglementation; **bienvenue à toutes et à tous pour leurs commentaires**. Il a aussi souligné que c'est grâce à la collaboration et à la concertation de tous les acteurs intéressés que le projet de règlement a pu être rédigé. Une fois adopté, ce règlement offrira des outils supplémentaires aux inspecteurs pour intervenir plus efficacement.

Selon M. Corbeil, malgré tous les efforts du gouvernement, le bien-être des animaux de compagnie reste une responsabilité des propriétaires. Enfin, de dire ce dernier : «L'acquisition d'un chat ou d'un chien devrait être considérée comme un engagement à long terme de la part de chaque citoyen. Il faut être prêt à lui consacrer du temps et aussi de l'argent pour les soins de santé.»

Ce règlement provient des contres coups du documentaire de Radio-Canada sur le Berger Blanc qui a fait les manchettes des médias pendant plusieurs semaines et qui a été diffusé mondialement. Suite à cette diffusion, il y a eu plusieurs manifestations qui ont eues des effets politiques. Un des effets fut de diffuser une ordonnance du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour encadrer certaines activités des fourrières municipales, principalement le Berger Blanc :

- Toutes les euthanasies devront être effectuées avec sensibilité et compassion, ainsi que sous la supervision étroite et directe d'un vétérinaire, et ce, dans le respect du bien-être animal;
- Toutes les cages et tous les enclos doivent être suffisamment grands pour permettre à chaque animal de se tenir debout normalement, de se tourner facilement et de se coucher en position complètement allongée;
- Le nombre d'animaux gardés ne doit pas dépasser la capacité d'hébergement de l'établissement;
- Des inspections aléatoires seront effectuées pour veiller au respect de l'ordonnance.

La question de la santé et du bien-être animal est une priorité qui est traitée avec le plus grand sérieux par le gouvernement du Québec de dire le ministre Pierre Corbeil.

7. Un chien au destin bien spécial (Suite et fin de l'article présenté dans le bulletin de décembre 2010)

Il s'agit de Miles, le chien que ma famille a accueilli pour l'organisme «Canadian Guide Dogs for the Blind» à Manotick, Québec, et dont je vous ai parlé dans le bulletin de décembre dernier. Mon histoire se terminait alors que Miles avait été retourné à l'organisme pour y subir un entraînement pour devenir chien-guide. Cet entraînement a duré près de 7 mois, au bout duquel l'organisme nous a contactés pour nous dire que Miles présentait une volonté trop faible d'obéir aux commandes du maître pour lui donner son titre de chien d'aveugle. J'avais déjà décelé ce trait de caractère entêté chez lui, mais j'avais supposé qu'on parviendrait à le minimiser.

Il faut croire que Miles a, en quelque sorte, choisi de revenir dans sa première famille en agissant ainsi. Les chiens sont plus futés qu'on pourrait le croire ! Et puisque la politique de l'organisme est de donner la priorité à la famille d'accueil pour l'adoption du chien, Miles est revenu à la maison le 10 mars dernier. Il a repris ses bonnes vieilles habitudes (avec quelques mauvaises habitudes en moins). Le dressage qu'il a reçu au centre pendant 7 mois lui a donné une plus grande discipline et les mois qui se sont écoulés l'ont assagi. C'est maintenant un bon gros toutou de presque deux ans et demi. Les membres de ma famille sont heureux de retrouver ce fidèle compagnon si affectueux. Tout est bien qui finit bien.

Auteur : Lucie Joyal, membre de la SQDA, Gatineau, 12 juin 2011

DEMANDE DE BÉNÉVOLES

Toutes les activités de la SQDA sont effectuées par un groupe restreint de bénévoles qui donnent de leur temps depuis plusieurs années au sein de l'organisme. Nous avons besoin de personnes pour apporter des nouvelles idées au sein du Conseil d'administration et des bénévoles pour donner un peu de temps pour la gestion financière et administrative de la SQDA qui comprend principalement la tenue de livres et la participation au bulletin trimestriel.

Vous pouvez mentionner votre intérêt de faire du bénévolat en le mentionnant sur le formulaire de financement au verso du point 8 sur le financement ou communiquer directement au poste téléphonique suivant : (514) 524-1970.

Merci pour votre coopération

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

8. Financement

NOS SOURCES DE FINANCEMENT

Nous sommes des bénévoles qui travaillons pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20.00 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux.

LOTOMATIQUE

Pur ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Lotomatique, un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucun frais additionnel. Alors, si voulez participez de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à demander nos formulaires en communiquant au (514) 524-1970 ou avec le site internet : www.sqda.org.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source disponibles chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et est très publicisée.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des actions de compagnies, des tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

Pour diffusion immédiate

www.sqda.org

VOUS DÉMÉNAGEZ ! M'AVEZ-VOUS OUBLIÉ ?

Montréal, le 12 juin 2011 – À nouveau cette année, la Société québécoise pour la défense des animaux (SQDA) lance un appel à la responsabilité et au civisme des citoyens pour contrer les abandons d'animaux domestiques qui surviennent lors de la grande période des déménagements du 1^{er} juillet.

Au Québec, selon les statistiques, 45% des ménages possèdent un animal domestique et ils ne le gardent chez eux que deux ans et demi en moyenne. Lorsque vous considérez qu'un chat peut vivre vingt ans et qu'un chien, dépendamment de la race, peut avoir une espérance de vie de plus ou moins 10 à 15 ans, nous pouvons facilement conclure que, chaque année, des milliers de chats et chiens sont abandonnés, notamment lors des déménagements.

Pour aider à réduire le nombre d'animaux non voulus, nous vous demandons de faire stériliser votre animal de compagnie, ceci fait partie de la tâche d'un propriétaire responsable. Si vous déménagez et vous avez un animal, et vous croyez que votre locateur n'acceptera pas votre bête veuillez parler avec lui et tenter de trouver une solution qui vous permettra de conserver votre animal. Si pour n'importe quelle raison vous êtes incapable de garder votre compagnon, faites votre possible pour lui trouver un nouveau foyer. Dites-le à vos amis, votre famille, vos collègues, faites des petites annonces indiquant que vous avez un animal à placer et n'oubliez pas de le mentionner à votre vétérinaire, car il ou elle est en possession du dossier de santé de votre bête et connaît possiblement quelqu'un à la recherche d'un nouvel ami. Amener son animal à une fourrière devrait être seulement votre dernière alternative, car ils sont inondés d'animaux lors des déménagements et la triste réalité est que l'offre dépasse la demande, et une forte proportion parmi eux seront malheureusement euthanasiés.

Par contre, si vous n'avez pas présentement un animal, mais vous songez à en acquérir un, n'oubliez pas que ceci est la meilleure période de l'année pour adopter. Il y a une incroyable variété d'animaux à choisir et considérer qu'en le faisant, vous sauvez une vie ! Mais réfléchissez bien à toutes les responsabilités de posséder un animal, car c'est une obligation pour la vie. Vous devez planifier un budget pour la nourriture, les accessoires, les soins vétérinaires, le toilettage, les cours d'obéissance, la licence de la ville, les services de garde, etc. Enfin, il est très important de se renseigner sur la race de l'animal que vous voulez obtenir et sur ces traits de caractère, car le manque de chimie entre l'animal et son propriétaire peut devenir une autre cause d'abandon.

...vous déménagez! ...you're moving!

**...m'avez-vous
oublié...**

**...did you
forget me...**



Au Québec, des milliers de chats et chiens sont abandonnés chaque année.

Pensez-y: adopter un animal, c'est pour la vie!

In Quebec, thousands of cats and dogs are abandoned each year.

Think about it; adopting an animal is a lifetime commitment!

**Aidez-nous à aider ceux qui ne peuvent parler pour eux-mêmes en envoyant des dons à la S.Q.D.A.
Help us give a voice to those that can't speak for themselves by sending a donation to the S.Q.D.A.**



Un message de - A message from

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES ANIMAUX

847, RUE CHERRIER #102, MONTRÉAL H2L 1H6 - Tél.: 514 524-1970

www.sqda.org

IMPRIMÉ PAR - PRINTED BY: lithoexpress.ca